

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DU 08 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Cires-lès-Mello, sous la présidence de Monsieur Alain GUÉRINET.

Étaient présents :

Alain GUÉRINET,
Président,

Caroline MARTIN,
Vice-Présidente,

Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Josiane VANDRIESSCHE
Membres élus du conseil d'administration.

Amandine CARON, François PETIT, Pascale CHILTE, Marie-Josée MARTIN Jean-Claude DAUTOIS
Membres nommés du conseil d'administration.

Était absent : Danielle KNEPPER

Secrétaire de séance : Julie LAMY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du lundi 10 novembre 2025
2. Délégations du Président et de la Vice-Présidente
3. Demande d'aide financière
4. Demande de subvention de la Banque Alimentaire de l'Oise
5. Demande de subvention des Restaurants du cœur de l'Oise
6. Instauration du RIFSEEP Centre de Soins Infirmiers

Informations diverses

- Bilan permanence OPAC « régularisation des charges du Parc HLM chemin des Pâtures – Le Tillet » du 27 novembre 2025
- Retour sur la collecte nationale de la Banque Alimentaire de l'Oise du 28 et 29 novembre 2025
- Planning conseil d'administration 1^{er} trimestre 2026
- Demande « Colis de Noël »

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2025

Monsieur le président donne lecture du procès-verbal du 10 novembre 2025.

Il est mentionné une erreur matérielle de date, il convient de procéder à la modification en ce sens que la date du 08 septembre 2025 est à remplacer par celle du 10 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Délégations du Président et de la Vice-Présidente

- Depuis la dernière réunion de conseil d'administration, Monsieur le Président indique s'être rendu à la réunion collective pour la mise en place du « Pack Nouveau Départ » PND piloté et animé par Madame Christelle BRONCHART Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Oise et Madame Noura OURRAD Sous-Directrice de la CAF de l'Oise en charge de l'action sociale, sous l'autorité de Monsieur le Préfet Jean-Marie CAILLAUD.

Le Pack Nouveau Départ « PND » annoncé en septembre 2022 par le gouvernement a pour objectif de lever les obstacles au départ des personnes victimes de violences conjugales et de sécuriser leur parcours de sortie. L'expérimentation est étendue au département de l'Oise dès janvier 2026.

Il s'adresse à toute personne se déclarant victime de violences conjugales et exprimant le souhait de quitter l'auteur des violences, quels que soient son sexe, sa situation matrimoniale, la régularité de son séjour sur le territoire français et sans aucun critère qui en conditionne son bénéfice. IL vise à faciliter une séparation pérenne des auteurs de violences conjugales, en améliorant le repérage des personnes victimes, en sécurisant et en priorisant leur prise en charge.

Le tiers détecteur est la porte d'entrée du Pack Nouveau Départ. Professionnels de proximité, amenés à rencontrer du public, les tiers détecteurs peuvent identifier des victimes de violences conjugales manifestant le souhait de quitter leur partenaire. Leur rôle est de présenter le Pack Nouveau Départ à ces personnes, de leur proposer d'en bénéficier, de recueillir leur consentement à entrer dans le dispositif et de transmettre une saisine à l'acteur coordinateur afin d'activer le Pack Nouveau Départ.

- Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente ont également reçu l'association COALLIA de l'Oise dans le cadre de l'O2R « Offre de Repérage et de Remobilisation ». Cette action vise à soutenir les demandeurs d'emploi qui sont éloignés du marché du travail en les aidant à trouver des solutions adaptées pour un retour progressif à l'emploi.
- Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente informent qu'un administré ayant reçu un bon alimentaire valable chez E. Leclerc de Montataire, a réalisé l'achat de produits non alimentaires non-mentionnés sur le bon. Il conviendra de prendre attache auprès de supermarché afin que les procédures en caisses soient appliquées conformément aux mentions des bons alimentaire délivré par le CCAS.

3. Demande d'aide financière

Les administrateurs du CCAS sont informés des difficultés rencontrées par Madame X domiciliée à Cires-lès-Mello. La Maison Départementale de la Solidarité de Chambly a adressé une demande d'aide financière concernant une facture de régularisation d'énergie (gaz + électricité) d'un montant de 1 546 €.
LA MDS de Chambly sollicite en partie le CCAS à hauteur de 150 €

Le conseil estimant que conformément aux critères en vigueur, les éléments fournis permettent d'établir les conditions nécessaires à l'attribution d'une participation financière non remboursable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Demande de subvention de la Banque Alimentaire de l'Oise

Monsieur le président informe les membres du conseil d'administration du courrier de demande de subvention au titre de l'année 2026 d'un montant de 500 € de La Banque Alimentaire de l'Oise, reçu le 13 novembre 2025.

Le président propose aux membres du conseil d'administration de verser la subvention de 500 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Demande de subvention des Restos du cœur de l'Oise

Monsieur le président informe les membres du conseil d'administration du courrier de demande de subvention d'un montant de 1 200 € des Restos du cœur de l'Oise, reçu le 20 novembre 2025.

Le président présente les informations adressées par les Restos du cœur de l'Oise : compte-rendu d'activités en rapport avec les administrés de la commune. Il est mentionné que l'antenne des Restos du cœur de Mouy a délivré aux Cirois 5 193 repas sur l'année 2024/2025 (un repas revient à 1.25€ soit 6 491.25 €).

Le président propose aux membres du conseil d'administration de verser la subvention de 1 200 € afin d'accompagner financièrement une association du territoire qui œuvre chaque année pour les familles Ciroises les plus défavorisées.

6. Instauration du RIFSEEP Centre de Soins Infirmiers

Le Président présente au conseil d'administration la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, ayant reçu un avis favorable auprès du Comité social Territorial du 12 novembre 2025.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- Un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il a pour finalité de :

- Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme du CCAS et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- Donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- Renforcer l'attractivité de la collectivité ;
- Fidéliser les agents ;
- Favoriser une équité de rémunération entre filières ;

Le projet prévoit une modulation à la hausse de l'IFSE au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience professionnelle, mais également les modalités de maintien et de suspension de l'indemnité pendant les absences des agents. Ainsi, les primes suivent le sort du traitement en cas de CMO.

Elles sont suspendues pendant les CLM, CLD et CGM.

L'IFSE n'est pas versée en cas d'absences irrégulières, en cas d'exclusion de fonctions ou de suspension pour motif disciplinaire et en cas d'exercice du droit de grève à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Informations diverses

- **Centre de soins infirmiers**

Madame Pascale CHILTE informe le conseil qu'elle a remarqué et signalé aux infirmières l'absence du DAE dans l'armoire prévue à cet effet. Une demande d'information sera faite auprès de l'adjoint au maire en charge de la sécurité et des infrastructures.

- **Permanences OPAC**

La permanence tenue par les services de l'OPAC le 27 novembre 2025 ont permis de recevoir en Mairie, 8 locataires sur les 18 familles contactées.

Sur les 8 familles reçues :

- 4 familles ont souhaité obtenir un plan d'apurement
- Une étude pour FSL est en cours pour les 4 autres familles

Les familles ont bien accueilli la visite et ont apprécié la démarche à l'initiative de l'OPAC « d'aller vers » ; de leur proposer des aides parfois méconnues des familles.

Le courrier qui avait été adressé aux locataires du TILLET a parfois été relu aux locataires lors du rendez-vous car certains ne l'avaient pas lu.

L'OPAC a demandé à son service charges de réévaluer la provision de chauffage au 01/01/26.

Il a également été indiqué aux locataires qu'ils pouvaient demander individuellement une réactualisation de leur provision afin d'éviter une nouvelle régularisation de charges importantes.

Au vu des consommations d'eau chaude importantes pour certains clients, une vérification des compteurs a été préconisé.

- **Collecte Nationale Banque Alimentaire de l'Oise**

Les 28 et 29 novembre 2025 les membres du CCAS ont réalisé au sein du magasin « Vival » la traditionnelle collecte nationale des banques Alimentaire.

Les Cirois ont fait preuve d'une grande générosité lors de ces deux journées avec 120 kg de denrées collectées.

- **Planning conseils d'administration 1^{er} trimestre 2026**

- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 02 mars 2026

- **Demande d'une administrée « Colis de Noël »**

Le CCAS a reçu un courrier d'un couple n'ayant pas rendu en temps voulu leur coupon d'inscription pour le colis et les bons d'achat à destination des aînés, distribués le samedi 13 décembre 2025. Leur demande repose uniquement sur les bons d'achat.

Les membres du conseil s'entendent sur le fait que colis et bons d'achat sont indissociables.

Aucune affaire ne restant à traiter et aucune question de l'assemblée, la séance est levée à vingt-heures et quinze minutes.

La prochaine réunion de conseil d'administration est fixée au **lundi 12 janvier 2026 à 19h00.**

